



Place mon fils famille d'accueil

Par **toramick**, le **15/02/2011 à 18:42**

Bonjour,
je m'appelle madame kasri j'ai eu trois plaintes concernant mon fils de 4 ans anonyme depuis ça naissance car j'ai eu des problemes d'accouls je me suis fait soigner depuis un an je suis sobre j'ai demenager trouver du travail malgres ça les services sociaux veulent placer mon enfant en famille d'accueil sans passer par un jugement ils veulent que je signe un contrat avec eux je ne suis pas d'accord car son pere veut bien le prendre en garde total ils veulent pas je vous demande quel demarge je peux faire veuillez recevoir mes sincères salutations distinguées madame kasri

Par **Marion2**, le **15/02/2011 à 18:49**

Contactez un avocat.

Par **chris_Idv**, le **15/02/2011 à 19:15**

Bonjour,

Un contrat implique que vous soyez d'accord: si vous ne l'êtes pas il n'y a pas de contrat et un jugement sera nécessaire pour que votre enfant vous soit retiré.

Si au moment du jugement il apparaît que le père a effectivement la garde de l'enfant alors la

procédure s'éteindra d'elle même.

Cordialement,

Par **maria trehiou**, le **16/06/2013** à **23:56**

bonjour , j'ai une petite question : je suis sous aemo juridique avec obligation de mettre mon fils de 3 ans en famille relais 2 w.e par mois , sa se passe mal , il on diminuer ses portion de nourriture de moitier , mixe sa viande alors qu'il c'est trée bien manger normalement , pour la propreter je ne mettait plus les couche mais eux il les garder la journée et la nuit , il ne m'ecoute pas et n'en font qu"a leur tete !!! hier je me suis tromper d'heure pour me le prendre du coup il ont prévenue la police qui ai venu me voir croyant que j'avait fait un melaise sans m'apeler avant sur mon tel alors qu'il ont mon numéro , il ont dit a la personne d'astreinte qu'il ont été voir mes voisin ce qui ai faut mes voisin n'ont recue aucune visite il me l'on confirmer !!! je veux changer de famille relais car la sa ne va plus , mais je ne sait pas quel ai je par apport a sa sachant que j'ai l'autorité parental et qu'il n'y a pas de placement a par 2 w.e par mois pouvez vous m'aidez au demarque que je peux effectuer s'il vous plait . je vous remercie d'avance !